

BVGer E-5909/2016 vom 5. Dezember 2016

Bundesverwaltungsgericht, 2016-12-05, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/bvger_E-5909_2016

FR: TAF E-5909/2016 du 5 décembre 2016

IT: TAF E-5909/2016 del 5 dicembre 2016

Regeste

Asile (sans exécution du renvoi)

Erwägungen

E. 1

Le recours est rejeté, dans la mesure où il est recevable.

E. 2

Les frais de procédure, d'un montant de 600 francs, sont mis à la charge de la recourante. Ce montant est entièrement couvert par l'avance de frais de 600 francs, versée le 14 novembre 2016.

E. 3

Le présent arrêt est adressé au mandataire de la recourante, au SEM et à l'autorité cantonale compétente. Le juge unique : La greffière : Jean-Pierre Monnet Anne-Laure Sautaux
Expédition :

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.